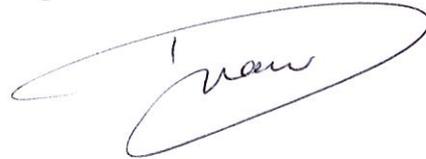


Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,
ACCEPTE les décisions modificatives ci-dessus au budget principal.

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Barbara LANGLOIS



POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE,
Régine REZEAU



Le Maire certifie sous sa responsabilité le
caractère exécutoire du présent acte qui
a été transmis en Sous-préfecture le 15 novembre 2022
et publié le 15 novembre 2022



À SEPMEs, le 15 novembre 2022
Le Maire,

